



Reporting ESG-Carbone

(Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance)

au 31.12.2017

La politique d'intégration des critères ESG dans le processus d'investissement de HSBC Global Asset Management⁽¹⁾ décrite ci-après s'inscrit dans le cadre de l'article 173 VI de la loi n°2015-992 sur la transition énergétique pour la croissance verte qui invite les sociétés de gestion de portefeuille et certains investisseurs institutionnels à publier des informations sur les modalités de prise en compte des critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) dans leur politique d'investissement et de gestion des risques.

⁽¹⁾ HSBC Global Asset Management est un groupe de sociétés de gestion détenues par HSBC Holdings Plc présentes dans 26 pays et territoires à travers le monde, qui fournissent du conseil en investissement et des activités de gestion de fonds, HSBC Global Asset Management est le nom de marque de l'activité de gestion d'actifs du Groupe HSBC. HSBC Global Asset Management (France), filiale de HSBC Global Asset Management, est une entité agréée et régulée par l'Autorité des Marchés Financiers (no. GP99026).

Politique d'intégration des critères ESG

dans le processus d'investissement

L'intégration ESG pour HSBC Global Asset Management

- HSBC Global Asset Management est parmi les premiers signataires des Principes pour un Investissement Responsable (PRI) en juin 2006 et du Montréal Carbone Pledge en septembre 2015. Nous nous sommes dès lors inscrits dans une démarche de progrès en optant pour l'intégration systématique des critères ESG dans l'ensemble de nos décisions d'investissement.
- L'intégration ESG désigne la prise en compte des enjeux Environnementaux, Sociaux, et Gouvernance dans la gestion financière. Les facteurs ESG sont des critères d'analyse qui complètent les critères financiers traditionnels. L'intégration ESG suppose le développement d'une vision holistique de l'entreprise : son attractivité financière est mesurée par les critères de l'analyse financière traditionnelle puis nuancée et appréciée à l'aide de critères extra-financiers ESG, vecteurs de risque ou d'opportunité.
- Chez HSBC Global Asset Management, l'intégration ESG s'applique à la totalité des univers d'investissement dans le monde, y compris les pays émergents, à toutes les classes d'actifs : actions, obligations, monétaires et diversifiées. Nous sommes convaincus que les enjeux ESG ont un impact financier sur la profitabilité, la valorisation et les *spreads* de crédit des émetteurs.
- La recherche et l'analyse ESG sont intégrées aux systèmes et aux outils de gestion et d'analyse et permettent d'approfondir la compréhension des risques et des opportunités d'une entreprise ou d'un émetteur. L'analyse ESG/Carbone est également utilisée comme outil de filtrage dans le cadre des stratégies Investissement Socialement Responsable (ISR) et des nouvelles stratégies bas-carbone lancées en septembre 2017.
- En outre, l'investissement inscrit dans le cadre du changement climatique débute par la compréhension des risques induits sur les stratégies de gestion, les secteurs et les entreprises. Les thématiques ESG font partie intégrante de notre sélection des titres financiers et du contrôle des portefeuilles. Le suivi est axé prioritairement sur les industries à haute intensité de carbone, très vulnérables dans certains scénarii.

Processus d'investissement : une culture de l'investissement qui intègre les enjeux ESG

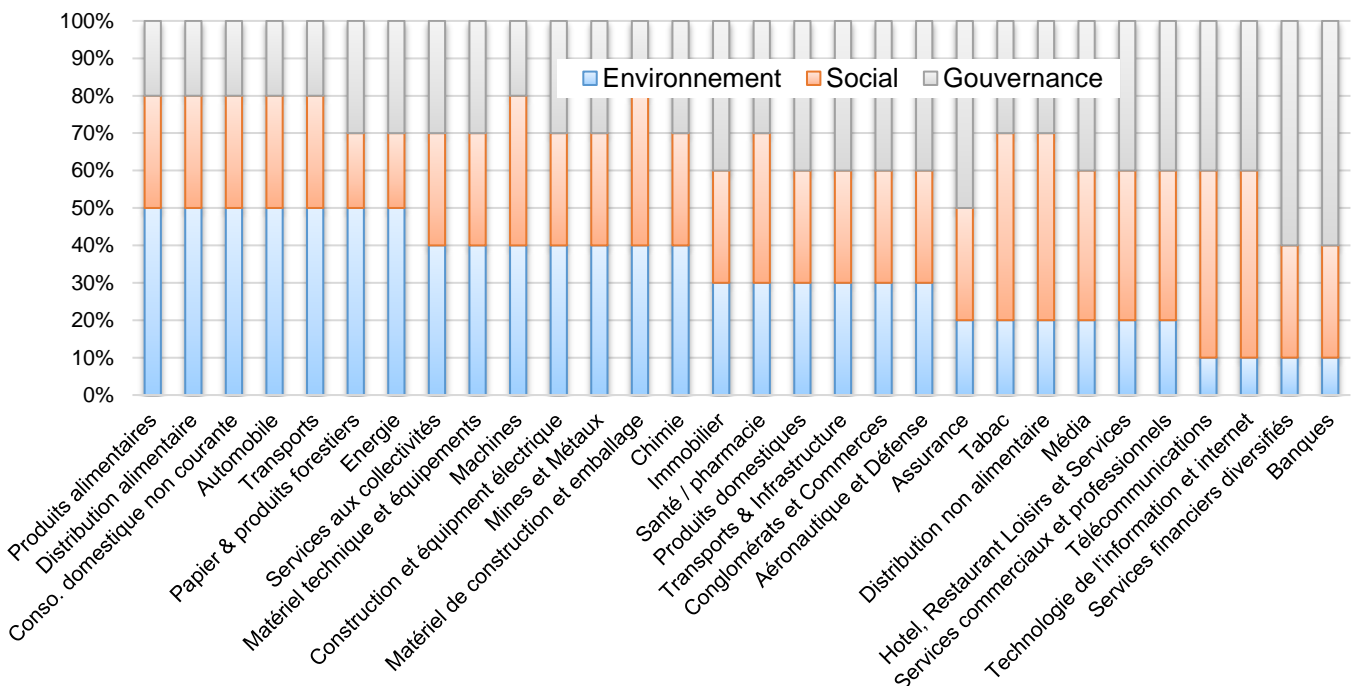
- Outre la recherche interne, nous avons choisi de nous appuyer sur des recherches externes variées et complémentaires et de les mettre à disposition de l'ensemble de nos gérants et analystes. L'objectif est de couvrir par une analyse ESG l'ensemble des titres que nous gérons.
 - **MSCI ESG Research** couvre le MSCI ACWI (All Countries World Index) soit environ 9 000 émetteurs ;
 - **Oekom** fournit la notation des 54 principaux pays émetteurs dans le Monde et les émetteurs non cotés ;
 - **Sustainalytics** assure le suivi de 8 000 émetteurs par rapport aux 10 principes du Global Compact ;
 - **ISS-Ethix** suit 6 000 émetteurs ; listes des valeurs identifiées comme impliquées dans les Mines Antipersonnel et Bombes à sous Munitions (également dénommée Armes à sous Munitions) BASM. Ces listes d'exclusions font l'objet d'une diffusion très formelle et d'un contrôle en « pré-trade » et « post-trade » mis en place et supervisé par les départements Risques et Compliance ;
 - **Trucost** : fournit des analyses et des données sur le Carbone, l'Eau, les déchets et les ressources naturelles avec un suivi de plus de 6 000 émetteurs ;
 - Enfin, nous nous appuyons également sur la recherche fournie par les courtiers.
- Ainsi, tous les cas d'investissement intègrent la dimension ESG qui contribue à l'analyse globale. Les critères ESG sont intégrés dans les processus d'analyse et de sélection des titres dans tous les portefeuilles de gestion active. Fin décembre 2017, environ 9 000 émetteurs dans le monde faisaient l'objet d'une analyse ESG accessible à tous les analystes et les gérants du Groupe HSBC.
- Chaque titre est rattaché à l'un des 30 secteurs « maison » en nous efforçant de constituer des ensembles cohérents du point de vue des enjeux ESG et au regard des similitudes présentées par les modèles économiques. Ensuite, pour chaque secteur nous avons déterminé une pondération des piliers E, S et G reflétant la réalité industrielle de chacun des secteurs. Cette démarche est le résultat d'études approfondies réalisées conjointement par les équipes d'analystes crédit et actions, sous la coordination du Responsable Monde de la recherche ESG.

- Comme indiqué sur le schéma ci-dessous, la contribution des piliers E, S et G à la note globale peut varier très substantiellement par secteur d'appartenance. Ainsi, si l'Environnement est le paramètre le plus pondéré - celui qui a le plus d'impact financier potentiel - dans des secteurs comme les produits alimentaires ou l'automobile, il est nettement supplanté par la gouvernance dans les secteurs financiers.
- Les entreprises/émetteurs sont ensuite classés en « Low risk, Medium risk et High risk ». Les titres classés en « High risk » font l'objet d'un examen approfondi. Il s'agit d'entreprises/émetteurs qui ont violé un ou plusieurs des dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies ou qui, au terme de notre analyse ESG, sont classés dans les cinq derniers pour cent de leur univers de référence. Cet examen approfondi conduit à se poser la question de conserver/ou d'acquiescer les valeurs « High Risk » dans les portefeuilles. Cette phase permet de mettre en perspective attractivité financière et risques ESG et doit notamment permettre de déterminer si ces valeurs ont été convenablement valorisées. Si, à l'issue de cette analyse, l'entreprise ou l'émetteur est qualifié pour rester en portefeuille, il fait l'objet d'une mise sous surveillance et un dialogue est engagé avec l'entreprise. Cette surveillance spécifique cesse dès lors que l'ensemble des indicateurs conduit à classer l'entreprise en « Low Risk ».

Méthodologie

- Nous attribuons ainsi une note E : note Environnement, une note S : note Sociale, une note G : note Gouvernance et enfin une note ESG : note globale du portefeuille. L'échelle de notation varie de 0 à 10, 10 étant la meilleure note. La note globale est calculée en fonction du poids des piliers E, S et G inhérents à chacun des 30 secteurs selon notre processus de notation interne.
- La note ESG du portefeuille est la moyenne des notes ESG pondérée par le poids de chaque émetteur du portefeuille, hors émissions gouvernementales. La note ESG de l'univers d'investissement est la moyenne des notes ESG pondérée par le poids de chaque émetteur de l'univers d'investissement, hors émissions gouvernementales.
- Les émissions gouvernementales et des supranationaux ne comportent que deux piliers, E et S, équipondérés. Le pilier S intègre les enjeux du pilier G.

Le poids des piliers E, S, G pour chacun des 30 secteurs de la segmentation HSBC ESG au 29.12.2017



Source : HSBC Global Asset Management au 29.12.2017. A titre d'illustration uniquement. Les caractéristiques et mesures sont fournies à titre illustratif uniquement et sont susceptibles d'être modifiées pour tenir compte des changements de marché.

Transition Energétique,

Empreinte carbone des investissements

Définir les risques climat ?

- En décembre 2015, la communauté internationale s'est réunie à Paris et s'est accordée sur un objectif visant à limiter à moins de 2°C le réchauffement planétaire. Satisfaire aux engagements de l'accord de Paris impose de substantielles réductions des émissions de gaz à effet de serre (GES) au cours des prochaines décennies grâce à une transition vers une économie à faible intensité carbone.
- Le groupe de travail sur la divulgation d'informations financières en rapport avec le climat (*Taskforce on Climate-related Financial Disclosures*, TCFD) du Conseil de stabilité financière (FSB), Initié par Mark Carney en décembre 2015, a classé les risques induits par le changement climatique en deux grandes catégories : risques de transition et risques physiques. Ces risques diffèrent selon les classes d'actifs et au sein de chaque classe d'actifs.
 - **Les risques de transition** sont liés aux conséquences et aux coûts des changements d'ordre politique, juridique, technologique et de marché nécessaires pour limiter le changement climatique et pour s'y adapter. Concrètement, cela se traduira par un prix élevé des émissions de carbone. Les entreprises qui ne tiendraient pas compte des répercussions de la transition vers une économie bas-carbone s'exposent à des risques financiers et des risques de réputation susceptibles de nuire à leurs notations crédit et aux niveaux de valorisation des actions.
 - **Les risques physiques** sont liés i) aux conséquence physiques du changement climatique telles que l'augmentation de la fréquence et de la gravité d'événements climatiques extrêmes comme les périodes de sécheresse, inondations, tempêtes (risques graves) ou ii) à l'évolution à plus long terme des tendances climatiques (risques chroniques) tels qu'un changement des régimes des précipitations impactant les rendements agricoles et, ce faisant, les prix des produits alimentaires et la sécurité alimentaire. La vulnérabilité des infrastructures clés et les conséquences en termes de santé publique peuvent également considérablement compromettre la productivité et la viabilité économique.

Les investisseurs peuvent ajuster leurs expositions de manière à atténuer les risques climat dans leurs allocations. Ils peuvent également apporter leur soutien financier aux efforts des économies et des entreprises qui se préparent à relever ces défis. Ces deux options impliquent une capacité à identifier les entreprises les plus vulnérables et c'est là que la mesure l'empreinte carbone entre en jeu.

Que révèle l'empreinte carbone des investissements ?

- Le GHG Protocol¹, norme de comptabilisation la plus utilisée dans le monde pour les quantifier les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), différencie les émissions directes et indirectes de GES d'une entreprise tout au long de la chaîne d'approvisionnement selon trois catégories : les émissions directes (SCOPE 1), les émissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée ou achetée par l'entreprise (SCOPE 2) et les émissions résultant des activités de l'entreprise mais qui proviennent de ses fournisseurs ou de l'utilisation de ses produits (SCOPE 3).
- Le volume des émissions des GES annuel couramment mesuré en tonnes équivalent CO₂ d'émissions de dioxyde de carbone est présenté comme l'empreinte carbone. L'analyse de l'empreinte carbone peut-être réalisée à deux niveaux :
 - (1) au niveau de l'entreprise – Le volume d'émissions de GES rapporté au chiffre d'affaires permet de calculer l'intensité carbone d'une entreprise et permet la comparaison entre les différents secteurs d'activité
 - (2) au niveau du portefeuille ou du fonds – l'empreinte carbone est souvent mesurée par million d'euros investi et constitue une mesure de l'intensité carbone moyenne pondérée par la capitalisation boursière et par le montant investi dans le portefeuille

(1) Le GHG Protocol (standard international de mesure des émissions de Gaz à Effet de Serre - GES) a défini des standards de reporting des émissions carbonées pour les entreprises. Pour obtenir de plus amples informations et les définitions complètes, veuillez-vous reporter à la méthode de comptabilisation et de déclaration des émissions de GES pour les entreprises : le GHG Protocol « A Corporate Accounting and Reporting Standard » (2015) du Conseil Mondial des Entreprises pour le Développement Durable (*World Business Council for Sustainable Development, WBCSD*) et du *World Resources Institute* (WRI), ainsi qu'à l'adresse suivante <http://www.ghgprotocol.org/standards/scope-3-standard>

Le calcul de l’empreinte carbone des portefeuilles / fonds

- **Les calculs de l’empreinte carbone s’appliquent en priorité aux fonds d’actions, obligataires, monétaires et diversifiés dont l’encours est supérieur à 500 millions d’euros.**
- Dans une recherche d’homogénéité et de comparabilité des données, nous avons choisi de nous appuyer exclusivement sur les données carbone fournies par Trucost ², leader mondial de la mesure de l’empreinte carbone des entreprises. Trucost est un fournisseur de données extra-financières liées aux impacts environnementaux et aux émissions de GES publiées par les entreprises. Lorsque la donnée n’existe pas ou qu’elle est partielle, Trucost utilise un modèle interne pour estimer les émissions carbone. Ces données couvrent environ 6 000 entreprises/émetteurs et sont révisées à un rythme mensuel. Ces données ne couvrent pas aujourd’hui les émissions carbone des émetteurs gouvernementaux et supranationaux. En conséquence, nous ne produirons pas de données carbone pour les émetteurs gouvernementaux, les obligations municipales, les organismes supranationaux et les agences, jusqu’à ce que nous disposions de données valides.
- Nous avons retenu deux données :
 - (1) Le volume des émissions absolues, exprimé en tonnes d’équivalent CO₂
 - (2) L’intensité carbone, exprimée en tonnes de CO₂ / M \$ du chiffre d’affaires
- Le périmètre d’analyse des émissions de GES est exhaustif puisqu’il reflète les émissions directes de CO₂ (SCOPE 1) et les émissions indirectes liées à la consommation d’énergie de l’entreprise (SCOPE 2) et de ses fournisseurs de premier rang (une partie du SCOPE 3).
- Dans le cas des entreprises cotées pour lesquelles nous ne disposons pas de données carbone, nous attribuons une intensité carbone correspondant à la moyenne de la sous-industrie et/ou de son pays de domiciliation, soit le niveau 4 de la classification GICS (*Global Industry Classification Standard*) qui décompte 154 sous-industries. Ce dernier niveau de la segmentation GICS s’avère suffisamment homogène pour approximer de manière pertinente l’intensité carbone moyenne des entreprises qui ne publient pas de données sur leurs émissions de GES.

Méthodologie

- La contribution d’une entreprise ou d’un émetteur à l’empreinte carbone est pondérée par le montant investi dans le portefeuille. 100% des émissions et de l’intensité carbone est imputable à :
 - (1) 100% de la capitalisation boursière pour un fonds actions
 - (2) 100% de la dette totale (dette à long terme + dette à court terme) pour un fonds obligataire
 - (3) 100% de la valeur d’entreprise (capital + dettes) pour un fonds diversifié
- Dans le cas d’un fonds diversifié, la part détenue se calcule au niveau de l’entreprise (valeur d’entreprise) : nous agrégeons les investissements en actions et en titres obligataires d’un même émetteur. Cette méthodologie contribue à éviter le double comptage et à s’appuyer sur la méthodologie utilisée dans le cadre de notre adhésion au *Montréal Carbone Pledge* et qui se base sur la capitalisation boursière des entreprises dans le cadre des fonds actions.
- A ce jour, nous ramenons à zéro la contribution des émissions de CO₂ des liquidités et assimilés ainsi que celle des instruments financiers à terme et des obligations vertes.
- Dans le cas des fonds de fonds, les contributions des fonds au bilan carbone sont agrégées pour déterminer le poids carbone de la totalité du portefeuille.

Périmètre

- En 2017, HSBC Global Asset Management (France) a fait évoluer le système d’information interne pour qu’il intègre désormais les données carbone des entreprises afin de systématiser la publication des reporting ESG / Carbone pour ses clients institutionnels dans le cadre de la mise en application de l’Article 173 VI. Le périmètre du reporting ESG-carbone produit et diffusé en 2017, a couvert les fonds de droit français dont l’actif net était supérieur à 500 millions d’euros fin 2016. Ce périmètre vise à s’élargir progressivement à l’ensemble des fonds dont la société de gestion est HSBC Global Asset Management (France). Nous travaillons également à construire des reportings qui, au-delà de la seule empreinte carbone et de la notation ESG, s’attacheront à mesurer concrètement la contribution des investissements à une dynamique 2 degrés.
- En outre, l’équipe « Investment Risk » est associée à la démarche générale et à la mise en place du processus d’identification des enjeux ESG/Carbone dans les politiques d’investissements.

(2) 'Trucost' est le nom commercial de Trucost plc, une société anonyme enregistrée en Angleterre sous le numéro de société 3929223 et dont le siège social est au 22 Chancery Lane, Londres WC2A 1LS, Royaume-Uni

Politique, objectifs et reporting Climat

- En tant que gérant d'actifs global, nous savons que le changement climatique présente des risques pour les investissements et nous sommes déterminés à assumer notre rôle dans la lutte contre le dérèglement climatique.
- Partisans d'une transparence accrue, et en tant que signataire du *Montréal Carbone Pledge*, nous sommes engagés à mesurer et diffuser publiquement une fois par an l'empreinte carbone consolidée de nos portefeuilles actions.
- Notre objectif est de réduire à terme nos investissements dans les activités carbo-intensives, afin de privilégier la transition énergétique. Nous visons à accroître la durabilité des investissements de nos clients en termes de risque climat et de contribuer au financement d'une économie bas carbone : selon nous, ces objectifs entrent dans le cadre de notre responsabilité fiduciaire. Nous instaurons un dialogue avec les entreprises à forte intensité en carbone, sur leur stratégie climatique et leur mode de communication des données financières de manière directe et collaborative via l'IIGCC (*Institutional Investor Group on Climate Change*). En 2017, nous avons contacté plus de 400 entreprises pour les encourager à diffuser leurs données climat dans le cadre du *Carbon Disclosure Project* (CDP).
- HSBC Global Asset Management a apporté un soutien public franc et massif à la recommandation finale du groupe de travail du Conseil de stabilité financière (FSB) sur la divulgation d'informations financières en rapport avec le climat. Ce rapport a notamment clairement fait apparaître la recommandation du FSB pour les investisseurs visant à privilégier, au niveau d'un portefeuille, l'intensité carbone moyenne pondérée en tant que mesure du risque lié aux émissions de carbone. Le FSB souligne que cette mesure permet d'évaluer l'exposition aux entreprises à haute intensité carbone.

Contribuer à la transition vers une économie bas-carbone

- La gestion du risque climatique est un impératif pour tous les investisseurs et HSBC Global Asset Management s'est engagée à jouer pleinement son rôle dans la transition énergétique. Le 27 septembre 2017, HSBC Global Asset Management a lancé une solution d'investissement bas-carbone qui se décline sur les obligations internationales et sur les actions internationales. Attentifs au risque-climat et soucieux des émissions de carbone, ces deux nouvelles stratégies cherchent à réduire significativement leur empreinte carbone par rapport à leur indice de référence en diminuant l'exposition totale des investissements aux entreprises et aux secteurs présentant les émissions de gaz à effet de serre les plus élevées.

Politique d'Engagement 2017

Engagement actionnarial

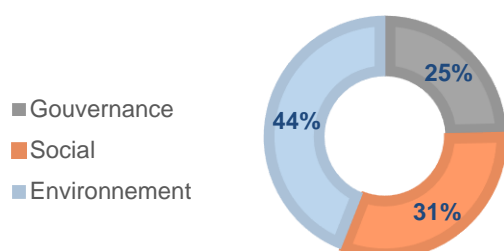
- Nous pensons que la prise en compte des enjeux ESG peut avoir un impact à long terme sur la performance des entreprises. Dans le cadre de notre responsabilité fiduciaire, nous avons une obligation de suivi des entreprises dans lesquelles nous sommes investis pour le compte de nos clients.
- Notre objectif d'engagement est de fournir aux entreprises la possibilité d'expliquer leur approche ESG. Les gérants et analystes engagent ainsi un dialogue actionnarial et assurent un suivi des critères ESG. Un échange constructif s'engage et constitue un bon moyen d'explorer davantage, de mieux comprendre les risques sous-jacents, d'encourager et d'inciter les entreprises à intégrer les risques ESG. C'est également l'occasion de promouvoir l'amélioration de la gouvernance d'entreprise sur la base de nos directives de vote.
- Sensibilisés aux spécificités locales des pratiques ESG, nous demandons aux entreprises des pays développés et émergents de satisfaire aux :
 - (1) Principes des Global Compact des Nations Unies,
 - (2) Normes de l'Organisation internationale du travail
 - (3) Principes de gouvernement d'entreprise de l'OCDE.

Un actionnariat actif

- Un actionnariat actif est une composante essentielle de l'approche du Groupe HSBC en matière d'investissement responsable. Il encourage les entreprises à adopter de meilleures pratiques dans la durée et utilise ses droits de vote afin de signifier ses inquiétudes en termes d'enjeux ESG et du risque climat.
- Dans le cadre des rencontres organisées avec les entreprises en amont de la décision d'investissement, HSBC Global Asset Management (France) a abordé cette année de manière formalisée la prise en compte des enjeux ESG avec les équipes dirigeantes de 150 sociétés européennes.
- En outre, en 2017, pour répondre à la demande des investisseurs des deux côtés de la Manche, nous avons défini des principes de vote européens qui harmonisent les précédentes politiques de vote français et anglais.
http://services.assetmanagement.hsbc.fr/documents/politique_de_vote.pdf

Dialogue extra financier : notre politique d'engagement est fondée sur deux principaux niveaux :

1. **Questionnement ESG systématique lors des rencontres avec les entreprises.** En 2017, l'équipe de gérants et d'analystes a rencontré plus de 150 entreprises pour échanger sur des thématiques ESG. Ces entreprises sont prioritairement celles que nous détenons dans nos portefeuilles ou pour lesquelles nous avons un intérêt marqué. La plupart des secteurs ont été couverts : Automobile (normes CO2 et NOX, véhicules électriques), Alimentation et boissons (information aux consommateurs, produits biologiques, emballage), Santé (relation laboratoires-médecins), Papier (risque de déforestation), Pétrole et gaz (stratégie dans le renouvelable), Chimie (procédé cryogénique de capture du CO2, gestion des déchets), consommation non durable (obsolescence des produits), Finance (paradis fiscaux, protection des données de la clientèle), Produits de base (protection de l'environnement, prévention de la corruption, travail des enfants), Distribution (relation avec les producteurs agricoles, ouverture le dimanche), Transport aérien (pratiques sociales dans les compagnies low cost)...
En 2017, nos activités d'engagement se répartissent de la manière suivante:



Source : HSBC Global Asset Management au 29.12.2017. A titre d'illustration uniquement.

2. **Classification « High risk ».** Sur les valeurs les plus risquées de l'univers (5% des valeurs les plus mal notées en termes ESG) détenues en portefeuille, nous procédons à une étude approfondie. Un comité de gérants et d'analystes présidé par le Responsable des Investissements de HSBC Global Asset Management (France) peut décider de vendre un titre si l'entreprise contrevient gravement à un ou plusieurs principes ESG. En 2017, 16 entreprises ont fait l'objet d'une analyse approfondie.

Informations Importantes

Ce document est produit et diffusé par HSBC Global Asset Management (France). L'ensemble des informations contenues dans ce document peut être amené à changer sans avertissement préalable. Toute reproduction ou utilisation (même partielle), sans autorisation, de ce document engagera la responsabilité de l'utilisateur et sera susceptible d'entraîner des poursuites. Ce document ne revêt aucun caractère contractuel et ne constitue en aucun cas ni une sollicitation d'achat ou de vente, ni une recommandation d'achat ou de vente de valeurs mobilières dans toute juridiction dans laquelle une telle offre n'est pas autorisée par la loi.

Les commentaires et analyses reflètent l'opinion de HSBC Global Asset Management sur les marchés et leur évolution, en fonction des informations connues à ce jour. Ils ne sauraient constituer un engagement de HSBC Global Asset Management (France).

Les caractéristiques et mesures sont fournies à titre indicatif uniquement et sont susceptibles d'être modifiées pour tenir compte des changements de marché.

En conséquence, HSBC Global Asset Management (France) ne saurait être tenue responsable d'une décision d'investissement ou de désinvestissement prise sur la base de ces commentaires et/ou analyses. Toutes les données sont issues de HSBC Global Asset Management sauf avis contraire. Les informations fournies par des tiers proviennent de sources que nous pensons fiables mais nous ne pouvons en garantir l'exactitude.

HSBC Global Asset Management (France) - 421 345 489 RCS Nanterre. S.A au capital de 8.050.320 euros.

Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (n° GP99026)

Adresse postale : 75419 Paris cedex 08

Adresse d'accueil : Immeuble Cœur Défense | 110, esplanade du Général de Gaulle - La Défense 4 (France)

www.assetmanagement.hsbc.com/fr

Document non contractuel, mis à jour le 31/01/2018.

Copyright : Tous droits réservés © HSBC Global Asset Management (France), 2018.

Bien que les fournisseurs d'informations de HSBC Global Asset Management, à savoir **MSCI ESG Research LLC** ainsi que ses filiales (les « Parties ESG »), collectent des informations à partir de sources jugées fiables, aucune des Parties ESG ne saurait garantir l'origine, l'exactitude et/ou l'exhaustivité des données présentées. Sans aucune condition ou garantie quelconque expresse ou implicite, les Parties ESG déclinent expressément toute responsabilité quant à la valeur marchande et l'adéquation des données présentées à toute fin précise. Aucune des parties ESG ne saurait être tenue responsable d'une quelconque erreur ou omission qui découlerait de l'utilisation de données présentées. Sans préjudice de ce qui précède, aucune Partie ESG ne peut être responsable de dommages directs, indirects, punitifs, consécutifs ou de tout autre dommage quel qu'il soit (notamment les bénéfices perdus) même si elle s'est vu notifier la possibilité de tels dommages.

INFORMATIONS CONCERNANT TRUCOST, UNE FILIALE DE S&P DOW JONES INDICES, UNE DIVISION DE S&P GLOBAL

Trucost appartient à S&P Dow Jones Indices. Leader dans l'analyse des risques et des données en matière de carbone et d'environnement, Trucost évalue les risques relatifs au changement climatique, aux contraintes des ressources naturelles et aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans leur ensemble. Les entreprises et les organismes financiers ont recours aux renseignements fournis par Trucost afin de comprendre leur exposition à ces facteurs ESG, communiquer sur leur résilience et trouver des solutions révolutionnaires en vue d'opérer pour une économie mondiale plus durable. L'engagement de S&P Global dans l'analyse environnementale et l'innovation produit nous permet de communiquer aux marchés mondiaux des informations essentielles sur les investissements ESG. Pour davantage d'informations, veuillez consulter www.trucost.com.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Copyright © 2018 S&P Trucost Limited (« Trucost »), une filiale de S&P Dow Jones Indices LLC. Tous droits réservés.

Cette publication ainsi que tout autre document qui lui est associé ne sont pas destinés à apporter et ne constituent en aucun cas un conseil financier ou d'investissement. Les informations contenues dans cette publication ne peuvent être interprétées ou utilisées dans la prise, ou absence de prise, d'une quelconque décision d'investissement à l'égard d'une société ou d'un titre donné(e) ou servir de conseil juridique. Trucost n'est pas un conseiller en investissement et ne garantit pas la pertinence d'un investissement dans un fonds ou tout autre véhicule d'investissement. La décision d'investir dans un fonds ou tout autre véhicule d'investissement ne doit pas être prise sur la base d'une quelconque déclaration présente dans ce document.

Cette publication ainsi que tout autre document qui lui est associé (les « Informations ») ont été élaborés à titre informatif uniquement à partir d'informations généralement accessibles au public provenant de sources jugées fiables. Les Informations ne peuvent en aucun cas être reproduites ou diffusées en totalité ou en partie sans l'autorisation écrite préalable de Trucost. Les Informations ne peuvent être utilisées pour vérifier ou corriger d'autres données, créer des indices, modèles de risque ou analyses ou être utilisées pour émettre, offrir, sponsoriser, gérer, ou commercialiser un quelconque titre, portefeuille, produit financier ou tout autre véhicule d'investissement.

Les données et analyses historiques ne peuvent en aucun cas être considérées comme une indication ou une garantie des analyses, prévisions et projections des performances futures.

Trucost, ses filiales ou fournisseurs de données et concédants tiers (collectivement, les « Parties Trucost ») ne peuvent garantir l'exactitude ou l'exhaustivité de ces Informations. Les Parties Trucost ne sauraient être tenues responsables de toute erreur ou omission, qu'elle qu'en soit la cause, qui en découlerait de l'utilisation de ces Informations. **LES PARTIES TRUCOST N'APPORTENT AUCUNE GARANTIE OU DÉCLARATION ET DANS TOUTE LA MESURE AUTORISÉE PAR LA LOI, CHAQUE PARTIE TRUCOST DÉCLINE EXPRESSÉMENT TOUTE GARANTIE IMPLICITE, NOTAMMENT LES GARANTIES, L'ADÉQUATION OU LA VALEUR MARCHANDE À TOUTE FIN DONNÉE. SANS PRÉJUDICE DE CE QUI PRÉCÈDE ET DANS TOUTE LA MESURE AUTORISÉE PAR LA LOI, AUCUNE DES PARTIES TRUCOST NE PEUT ÊTRE TENUE RESPONSABLE DES INFORMATIONS ENTRAÎNANT DES DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, PUNITIFS, CONSÉCUTIFS (NOTAMMENT LES BÉNÉFICES PERDUS) OU DE TOUT AUTRE DOMMAGE QUEL QU'IL SOIT MÊME SI ELLE S'EST VU NOTIFIER LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES.** Ce qui précède ne saurait exclure ou limiter une quelconque responsabilité que la loi applicable ne peut exclure ou limiter.

«Trucost» est la dénomination commerciale de S&P Trucost Limited, une société à responsabilité limitée enregistrée en Angleterre sous le numéro 3929223 et dont le siège social est situé au 20 Canada Square, Londres E14 5HL, Royaume-Uni.